



Dispositifs disponibles à destination des étudiantEs sages-femmes en situation de handicap :

- > Chargé.e d'accompagnement Handicap de l'Université,
- > Relais Handicap,
- > Service de Santé Étudiante,
- > Ascenseur,
- > Sanitaires adaptés.

Démarches pour la demande d'aménagements :

Il faut prendre rendez-vous auprès du ou de la référent.e handicap de l'Université de Rennes, qui oriente ensuite auprès du ou de la médecin du même service. Des recommandations d'aménagement de scolarité sont ensuite envoyées à la direction de l'établissement ainsi qu'à la présidence de l'Université, pour validation. Elles sont valables pour toute l'année universitaire, mais doivent en revanche être revues chaque année. Les documents à fournir dépendent de la situation, globalement tous examens ou certificats médicaux qui aideront le médecin de la cellule handicap à prendre une décision.

Aménagements d'études proposés dans l'établissement de maïeutique :

- > Aménagement de l'année universitaire en 2 ans.

Aménagements d'examens proposés dans l'établissement de maïeutique :

- > Tiers temps.

Contact :

Relais Handicap

Portes 520/521/522 du Bâtiment Présidence

Campus Villejean, Place du recteur Henri Le Moal, Rennes

Mail : relais-handicap@univ-rennes2.fr

Site : intranet.univ-rennes2.fr/devu/relais-handicap

Ouvert du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Service de Santé Etudiant

Campus Villejean, Place du recteur Henri Le Moal, Rennes

Site : intranet.univ-rennes2.fr/simpps

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis de 13h15 à 17h